



Guide pédagogique pour
les cérémonies commémoratives

Commémorer aujourd'hui

Un hommage aux combattants et victimes de guerres

La mémoire des guerres occupe une place importante dans notre société, mais également dans la formation des jeunes citoyens qui, plus que quiconque, doivent retenir les leçons de notre histoire.

Nos pratiques mémorielles restent encore marquées par la Grande Guerre qui vit naître un nouveau rapport à la mort et au sacrifice. L'irruption de la mort et du deuil de masse est matérialisée notamment par la pierre à travers le monument aux morts. Présent dans chaque commune, il témoigne de l'ampleur du sacrifice consenti par la population et de la volonté de ne pas oublier tous ceux qui sont morts pour la France.

Se souvenir, telle est la vocation de la loi du 24 octobre 1922 qui institue la « journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix ». Cet hommage est élargi à tous les morts de toutes les guerres dans lesquelles la France a été engagée par la loi du 28 février 2012.

Aujourd'hui, on compte 11 journées nationales commémoratives (JNC). Instituées par l'État en souvenir d'un événement et en hommage à des victimes ou des acteurs de cet événement, elles sont organisées chaque année sur l'ensemble du territoire.

Transmettre la mémoire nationale, et par elle les valeurs de la République, aux jeunes générations est une des missions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). Cela passe par différents vecteurs dont les commémorations. La présence des plus jeunes à ces dernières participe d'une meilleure compréhension de notre histoire commune et des valeurs qui forgent le vivre ensemble.

Cette éducation citoyenne relève également des missions de l'École. C'est tout l'enjeu de ce livret qui est pensé comme un guide à destination de la communauté éducative dans le département du Rhône mais aussi de tous nos partenaires attachés aux valeurs républicaines.

La transmission des valeurs qui nous unissent, voilà un objectif commun à l'ONACVG et à l'éducation nationale qui fondent une coopération riche et ancienne entre nous.

Rose-Marie ANTOINE



Directrice générale de l'office national
des anciens combattants et victimes de guerre

« L'idéal n'est pas une chose qui se consomme,
mais une valeur qui s'entretient et
qui se passe comme un flambeau ».

Jean Moulin

Se souvenir, ensemble.

L'École a une responsabilité particulière dans la formation des enfants et des adolescents en tant que personnes et futurs citoyens. Dans une démarche de coéducation, elle a pour tâche de transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution. Elle permet ainsi aux élèves d'acquérir la capacité de juger par eux-mêmes, de développer leur sentiment d'appartenance à la société en même temps que leur aptitude à vivre de manière autonome, de participer à l'amélioration de la vie commune et de préparer leur engagement en tant que citoyens.

Dans ce contexte, les cérémonies commémoratives qui scandent le calendrier de la Nation sont autant de manifestations tangibles du souvenir. Expressions d'une mémoire vive, elles constituent des moments privilégiés pour réfléchir à notre Histoire et aux valeurs communes qui fondent la République et notre vivre ensemble.

La présence des élèves à ces cérémonies s'impose comme une évidence dans une double perspective, d'une part de transmission de la flamme du souvenir d'une génération à l'autre et d'autre part d'affirmation d'appartenance à la communauté nationale. Encore faut-il pouvoir étayer cette présence, en revenant sur la portée de chaque commémoration et sur la symbolique de son protocole, pour permettre une adhésion et une participation active, prenant pleinement son sens dans le cadre du parcours d'éducation à la citoyenneté.

C'est tout l'enjeu du Guide pédagogique pour les cérémonies commémoratives. Né d'une initiative conjointe de la direction services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône (DSDEN) et de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre du Rhône (ONACVG), ce Guide est le fruit d'une collaboration associant également le Souvenir français (LSF) et l'Association des maires de France du Rhône (AMF69).

Nous sommes heureux de mettre cette publication à la disposition des enseignants et de leurs élèves, mais aussi des élus et des cadres associatifs et, au-delà, de toutes celles et ceux qui sont impliqués dans l'organisation de cérémonies commémoratives et qui aspirent à conférer toute leur valeur éducative et participative à ces temps forts de la vie de notre République.

Philippe COUTURAUD

Inspecteur d'académie

Directeur académique

Des services de l'Éducation nationale du Rhône

Le Souvenir Français

Le Souvenir Français est né dans les départements d'Alsace-Moselle annexés par l'Empire allemand au terme de la guerre de 1870-1871. La population de ces départements veut marquer son attachement à la France par un culte dédié aux militaires « morts pour la France » : entretien des tombes, dépôt de cocardes tricolores, offices religieux. François-Xavier Niessen (1846-1919), professeur alsacien qui refuse l'annexion de l'Alsace-Lorraine et appelle à ces actions, est obligé de quitter l'Alsace. Installé à Neuilly-sur-Seine, en 1887 il crée l'Association Nationale *Le Souvenir Français* dont le but est de maintenir le souvenir de la guerre de 1870 ainsi que les valeurs de la France et de la République. Rapidement, l'association se diffuse sur l'ensemble du territoire français et hors du territoire national.

Le 14 octobre 1944, le Général de Gaulle écrit au Président du *Souvenir Français* : « *Le Souvenir Français* poursuit une œuvre admirable. C'est la vie de la France qu'il défend en s'occupant de ceux des siens qui sont morts pour elle. Leur exemple, dont la mémoire est grâce à vous perpétuée, permet en effet aux générations nouvelles de mesurer la valeur de la liberté et le prix dont il faut savoir la payer. C'est donc avec le plus grand plaisir que j'accepte de donner mon patronage à votre Association. »

Placé sous le haut patronage du Président de la République, *Le Souvenir Français* est une association nationale régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906. Il est couronné par l'Académie française et l'Académie des sciences morales et politiques. Son comité d'honneur est composé notamment du Premier Ministre, du Président du Sénat, du Président de l'Assemblée Nationale, de quatre ministres.

Le Souvenir Français a pour vocation de maintenir la mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour la France ou l'ont bien servie, qu'ils soient Français ou étrangers. La mission du Souvenir Français se décline en trois termes :

- Entretien : chaque année, les bénévoles du Souvenir Français entretiennent, rénovent et fleurissent plus de 130 000 tombes en France métropolitaine, en outre-mer et à l'étranger. *Le Souvenir Français* restaure des centaines de monuments et installe des dizaines de stèles et monuments commémoratifs.

- Se souvenir : participer à l'œuvre de mémoire, c'est aussi commémorer les événements qui ont marqué notre histoire et honorer ceux qui ont donné leur vie pour notre Patrie. Tout au long de l'année, *Le Souvenir Français* participe ainsi à de nombreuses commémorations, aussi bien nationales que locales, en France et à l'étranger.

- Transmettre : pour transmettre le flambeau du Souvenir et les valeurs de la République aux générations successives en étant résolument tourné vers l'avenir, *Le Souvenir Français* initie de nombreuses actions pédagogiques. Ces actions envers les jeunes sont multiples : organisation ou cofinancement de voyages scolaires, interventions dans les établissements scolaires, conférences, projections, revue, site internet, etc.

Je suis très heureux aujourd'hui d'associer *Le Souvenir Français* à l'édition de ce livret sur les commémorations destiné aux enseignants et aux établissements scolaires du Rhône. Cette action résonne avec cette conviction que pour « vivre ensemble » il faut partager une histoire commune, comme l'écrivait Ernest Renan : « Avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. (...) La souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun ».

Pourquoi la République a-t-elle besoin de cérémonies commémoratives ?

Catherine VERCUEIL-SIMION

IA-IPR Histoire – Géographie, référente académique

Mémoire et Citoyenneté

Les événements de 2015 invitent à s'interroger sur ce qu'est la République et les raisons pour lesquelles il est fondamental de la défendre encore et toujours aujourd'hui. Il ne paraît pas incongru de se questionner sur l'importance que recouvrent les cérémonies commémoratives dans l'affirmation de notre République. Remplissant un triple objectif, celui d'honorer, de préserver et de transmettre la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre la République ainsi que des victimes de guerre, les cérémonies donnent l'occasion de réfléchir aux valeurs communes qui fondent notre République et qui sont défendues par le monde combattant.

L'étymologie nous rappelle que commémorer, c'est « se remémorer ensemble ». Les cérémonies commémoratives contribuent à construire une identité nationale collective et à rassembler le peuple autour de l'appropriation d'événements qui participent à « la chose commune ». Le propos n'est plus de retenir seulement les moments glorieux qu'il nous faudrait célébrer : c'est aussi le moment de « ressusciter au jour le jour la mémoire entière d'une nation avec ses fulgurances et aussi ses horreurs »¹. Commémorer ces événements, qu'ils soient heureux ou malheureux, permet alors de les situer dans le temps de la Nation ; mais, comme le rappelle Jean-Pierre Azéma, c'est aussi « transcender en quelque sorte les clivages, les conflits qui sont les restes encore vivants des luttes et des difficultés, bref, les mémoires »².

1 Robert Halleux, membre de l'Institut, Préface de la publication du ministère de la culture et de la communication *Commémorations nationales*, 2014, Paris 2013.

2 Jean-Pierre Azéma, « Commémorer les libérations de la France », *Le Débat*, n° 176, septembre-octobre 2013, p. 145.

C'est pourquoi les enfants de l'école de la République doivent être présents lors des cérémonies commémoratives, non pas de manière passive, mais comme acteurs à part entière de cet acte rigoureux qui demande une préparation, une appropriation, une intelligibilité et une connaissance précise à la fois de l'Histoire, des enjeux et des choix faits par la République à un moment donné. Il s'agit donc bien là d'une action éducative et citoyenne qui incombe à l'école en partenariat avec les associations, avec le soutien de l'État et des collectivités territoriales.

En janvier 2015, la Ministre de l'Éducation nationale a pris des mesures qui confortent cette position : les projets d'écoles et d'établissements devront détailler les modalités de la participation active des élèves à différents dispositifs, en particulier aux commémorations patriotiques (mesure 2). Quant à la mesure 3, elle insiste sur la création d'un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen. Un texte rédigé par le Conseil supérieur des programmes présente les orientations pour sa mise en œuvre.

Il est essentiel de préparer ces cérémonies en classe afin de donner aux jeunes les outils et les connaissances leur permettant de les comprendre et de se les approprier. Ce carnet s'inscrit dans cette perspective d'ouverture des cérémonies aux jeunes publics et s'adresse aux enseignants pour les accompagner dans leur travail.

Souvent les élèves interviennent pour lire des textes, des poèmes. Il est préférable de les entraîner à parler dans un micro en amont afin qu'ils puissent être entendus de tous.

Qu'est-ce qu'une
cérémonie
commémorative ?



Cérémonie à l'occasion de l'anniversaire de la Libération de la Prison de Montluc en présence du Préfet du Rhône, le 24 août 2012. Source Antoine GRANDE / ONACVG tous droits réservés.

La commémoration :

Une cérémonie commémorative est un temps d'hommage, généralement annuel, organisé à l'initiative de l'État, d'une collectivité ou d'une association.

À l'origine, ces cérémonies avaient pour but de permettre aux soldats d'entretenir le souvenir de leurs camarades morts au combat. Leur rituel n'a guère évolué, en dépit de la disparition progressive des anciens combattants des deux guerres mondiales. De nos jours, il convient de leur donner du sens et pour cela de les adapter au temps présent. Les cérémonies sont des temps forts du parcours citoyen de l'élève dans lequel le rôle des enseignants est prépondérant.

Les cérémonies commémoratives sont des moments solennels et silencieux qui se font dans le respect de la mémoire. Il est également de mise d'adopter une attitude appropriée (enlever sa casquette... penser à éteindre son téléphone...)



Arrivée des autorités lors d'une cérémonie à la nécropole nationale de la Doua : gouverneur militaire, préfet, directrice générale de l'ONAC, élus... / Source Michel LESTRADE / ONACVG tous droits réservés

Dans le Rhône, un certain nombre de commémorations nationales et locales a lieu chaque année. Ces cérémonies qui répondent à un protocole précis se déroulent généralement de la manière suivante :

- Arrivée du public puis des autorités dans un ordre établi.
- Allocutions et discours. C'est souvent à ce moment-là que les jeunes sont invités à s'exprimer par la lecture de poèmes, de lettres, de témoignages ou de textes qu'ils ont rédigés.
- Dépôt de gerbes par les autorités, accompagnées d'élèves.
- Hommage aux morts : sonnerie aux morts puis « minute de silence ».
- Marseillaise
- Fin de la cérémonie : remerciements, salut des autorités aux porte-drapeaux.
- Départ des autorités et des participants.

Chacun tient une place définie durant la cérémonie. Il faut préparer les élèves à bien identifier la leur.



Cérémonie du 21 juin 2013 devant le Mémorial de la Prison Montluc, présidée par le Premier Ministre. / Source Antoine GRANDE / ONACVG tous droits réservés.

Le drapeau :

Le drapeau tricolore est un des emblèmes de la France avec l'hymne national et la devise républicaine (Liberté, Égalité, Fraternité).

Les couleurs bleues et rouges sont les couleurs historiques de la ville de Paris qui, en 1789, devient le cœur de la Révolution française. Le blanc est à cette époque la couleur de la monarchie.

Dès les premières insurrections, les Parisiens mobilisés portent une cocarde aux couleurs de leur Ville. Parallèlement, les soldats de la garde française qui participent à la prise de la Bastille le 14 Juillet portent des uniformes bleu, blanc et rouge.

Le drapeau tricolore va dès lors s'imposer comme le symbole de la Nation. En 1812 il est adopté par l'Empire jusqu'à la Restauration qui revient au traditionnel drapeau royal blanc. Il est de retour avec la Monarchie de Juillet et l'avènement de Louis-Philippe. Depuis 1848, il persiste jusqu'à nos jours, malgré les changements successifs de régimes.



Drapeaux associatifs présents lors de l'hommage aux fusillés de la Doua (Villeurbanne), le 7 avril 2016. / Source Hugo NADIN / ONACVG tous droits réservés.

Lors des commémorations le drapeau est présent sous plusieurs formes.

- Le monument est souvent pavés et le drapeau s'élève en haut d'un mât.
- Parfois, l'étendard régimentaire est présent avec sa garde composée de militaires en armes.
- Enfin les drapeaux associatifs sont portés par des anciens combattants. Ils sont sous la responsabilité de leur président, chaque association d'anciens combattants (liée à un régiment, une opération, un conflit...) ou victimes de guerre (Rescapés d'Auschwitz, de Montluc, etc...) en possède généralement un. Il reprend classiquement la forme d'un drapeau tricolore frangé d'or, avec en son centre les inscriptions ou le symbole référent de l'association. Des drapeaux associatifs étrangers sont parfois présents lors des cérémonies.

Les porte-drapeaux:

Les porte-drapeaux, souvent des anciens combattants, assurent bénévolement la responsabilité du drapeau associatif lors des cérémonies commémoratives. Plus symboliquement, les porte-drapeaux rendent hommage, au nom de la République et du peuple français, aux combattants et victimes de guerres disparus pendant les conflits, en inclinant le drapeau pendant la minute de silence. Au terme de chaque cérémonie, les autorités saluent les porte-drapeaux.



Porte-drapeaux rassemblés lors d'une commémoration à la nécropole de la Doua le 12 mars 2015. Source Michel LESTRADE / ONACVG tous droits réservés.



Dépôt de gerbes par les autorités dont le maire de Lyon et le Préfet du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes devant la flamme du monument de l'île du souvenir au parc de la Tête d'Or (Lyon) le 8 mai 2016. / Source Capitaine Héloïse HABLLOT Service de Communication du Gouverneur militaire de Lyon tous droits réservés.

Les gerbes:

Le dépôt de gerbes se fait traditionnellement après la lecture des discours et des messages. Dans l'ordre inverse de préséance, chaque autorité et chaque représentant d'association porte une gerbe au pied du monument en hommage aux morts. Le représentant de l'État la dépose toujours en dernier.



Gerbes déposées au monument en l'honneur des fusillés de Saint-Genis-Laval, 20 août 2014.

Source Aurélie DESSERT / ONACVG tous droits réservés.



Hommage et sonnerie aux morts après dépôt de gerbes devant le Mémorial de la Prison Montluc. Source Antoine GRANDE / ONACVG tous droits réservés.

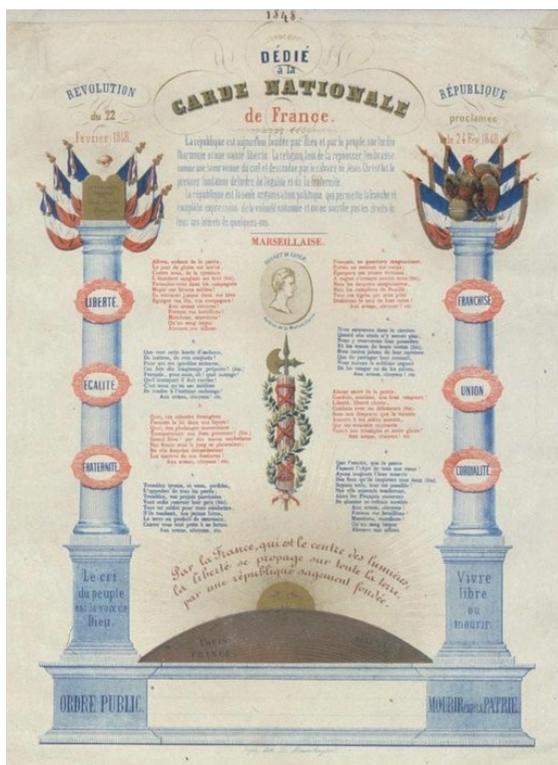
L'hommage aux morts:

- **L'appel aux morts** consiste en la lecture d'une liste de noms de personnes « mortes pour la France » par le président d'une association d'anciens combattants. Après chaque nom, une tierce personne répond par la mention « Mort pour la France ».
- La **sonnerie aux morts** a été composée en 1931 par le chef de la musique de la Garde Républicaine, le commandant Pierre Dupont, sur demande du général Gouraud. Ce dernier avait été saisi par l'émotion que dégageaient les sonneries militaires en Angleterre et aux États-Unis lors des cérémonies du souvenir. Elle devient la sonnerie réglementaire d'hommage aux morts le 11 Août 1932.
- La **minute de silence** est apparue lors de la Première guerre Mondiale, afin de permettre aux combattants de se recueillir dans un esprit républicain et laïc. Elle s'intègre dans le protocole officiel des cérémonies dès 1922. Elle est aujourd'hui partagée par de nombreux pays, par exemple lorsqu'il s'agit de rendre hommage aux victimes d'attentats terroristes.

La Marseillaise :

Intitulée à l'origine « le Chant de Guerre de l'Armée du Rhin », composée à Strasbourg par Claude Joseph Rouget de l'Isle, elle est chantée pour la première fois par un groupe de fédérés marseillais arrivés à Paris pour l'insurrection du 10 Août 1792 (prise des Tuileries). Elle devient alors *La Marseillaise*. Hector Berlioz rédige une nouvelle orchestration qu'il dédie à Rouget de l'Isle.

Elle devient l'hymne national pour la première fois en 1795 et définitivement en 1879. A partir de 1941 elle est interdite par l'occupant nazi et constitue un acte de résistance. *La Marseillaise* est connue comme chant de Résistance et symbole de Liberté au-delà de nos frontières.



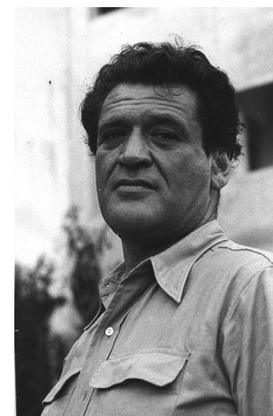
Paroles de *La Marseillaise* éditées et diffusées en l'honneur de la Garde Nationale après la proclamation de la de la Deuxième République en février 1848.

Source Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg / BNF (Gallica), utilisation non commerciale autorisée (domaine public).

Les autres chants :

D'autres chants accompagnent certaines cérémonies. Ils sont tous chargés d'une histoire et d'une couleur propre qu'il semble judicieux d'évoquer au préalable en classe :

- Le chant des Partisans, écrit en 1943 par Joseph Kessel et Maurice Druon sur une musique d'Anna Marly composée à Londres en 1941. Hymne de la Résistance, c'est un chant qui appelle à l'insurrection armée contre l'occupant.
- Le chant des Marais, chant des déportés et victimes des crimes de guerre nazis, exprime la détresse des internés des camps de concentration et d'extermination et leur espoir de libération.
- L'hymne européen est un arrangement musical tiré de l'Ode à la Joie, dernier mouvement de la Neuvième Symphonie de Ludwig Van Beethoven, sur lequel sont posées les paroles du poème « l'Ode à la joie » de Friedrich Von Schiller. Il est aujourd'hui utilisé dans certaines commémorations.



Joseph Kessel en 1948.
Source Pinn HANS / Wikimedia Commons (domaine public)



Maurice Druon en 2003.
Source Александр Стручнов / Wikimedia Commons (Creative Commons paternité)

Les lieux de mémoire :

- Un **mémorial** est un lieu où l'on commémore des personnes et des faits passés pour en préserver le souvenir. La fonction d'un Mémorial est de construire, par le souvenir, un pont entre les acteurs du passé, du présent et de l'avenir.

Exemples : Le Mémorial National de la Prison de Montluc, le Mémorial des enfants d'Izieu



Mémorial de la Prison Montluc, un des neuf Hauts lieux de la Mémoire Nationale sous la responsabilité du Ministère de la Défense.

- Une **nécropole** est un regroupement de sépultures de personnes décédées lors d'un conflit. Elles sont généralement situées dans des espaces symboliques qui en font des lieux de recueillement et de commémoration. Les nécropoles nationales sont entretenues à perpétuité par l'État.

Exemples : Tata Sénégalais, Nécropole de la Doua.

Dans une nécropole, il faut être vigilant et circuler en respectant les sépultures



Tata Sénégalais, Nécropole Nationale à Chasselay (Rhône), cérémonie d'hommage des tirailleurs sénégalais cantonnés à Lyon, le 24 septembre 1944.

Source Archives Départementales du Rhône et ONACVG / tous droits réservés.



Porte-drapeaux rassemblés devant le monument du site de Morette (Haute-Savoie), le 3 avril 2016.

Source Aurélie DESSERT / ONACVG tous droits réservés.

- Les **monuments** matérialisent le souvenir des personnes disparues lors des conflits ou de faits historiques comme les monuments aux morts communaux. Ce sont des lieux privilégiés pour l'organisation de cérémonies commémoratives.
- Les **plaques commémoratives** sont apposées sur ces monuments, sur des stèles mais également sur les façades de bâtiments publics (lycées, mairies...) ou privés, dans les lieux emblématiques...

Le calendrier commémoratif

CALENDRIER ANNUEL DES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

3 septembre

Anniversaire de la Libération de Lyon.

25 septembre

Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives.

11 novembre

Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice, et hommage à tous les morts pour la France.

5 décembre

Journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

9 décembre

Journée nationale de la laïcité, jour anniversaire de la loi dite de «séparation des Églises et de l'État» du 9 décembre 1905.

27 janvier

Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité.

19 mars

Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Dernier dimanche d'avril

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

Journée ayant le statut

de Journée Nationale Commémorative (JNC)

8 mai

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

9 mai

Journée de l'Europe.

10 mai

Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

2^e dimanche de mai

Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

27 mai

Journée nationale de la Résistance.

8 juin

Journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine.

18 juin

Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

14 juillet

Fête nationale.

16 juillet

(si c'est un dimanche ou le dimanche qui suit)

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux «Justes» de France.

Les onze journées nationales commémoratives, instituées par un texte paru au Journal officiel (loi ou décret), donnent lieu chacune à une cérémonie patriotique à l'échelon national (organisée à Paris par le ministère de la Défense et présidée par une haute autorité), à une cérémonie départementale organisée par le préfet, représentant de l'État, ainsi qu'à de nombreuses cérémonies communales dont l'organisation est laissée à l'initiative des maires.

3 septembre

Anniversaire de la Libération de Lyon

● Texte de référence

Cérémonie d'initiative locale

■ Origine et contexte

Le 3 septembre 1944, la 1^{re} Division Française Libre entre dans Lyon, soutenue par la 36^e division d'Infanterie américaine et par les Forces Françaises de l'Intérieur.

Le Général Diego Brosset, chef de la 1^{re} DFL, entre dans l'Hôtel de Ville, symbole des libertés municipales, Lyon est libérée. Cette cérémonie d'anniversaire est d'initiative locale ; les différentes communes peuvent célébrer cet anniversaire de la Libération à des dates qui leur sont propres, par exemple le 24 août pour Villeurbanne.

→ Organisation

L'organisation de la cérémonie peut varier selon les lieux et les années : hommage au général Diego Brosset aux Brotteaux, cérémonie à l'Hôtel de Ville et devant le Veilleur de pierre, place Bellecour, défilé de véhicules d'époque, bal populaire, etc. La proximité de la rentrée scolaire rend plus difficile l'organisation de la présence d'élèves aux cérémonies, mais cet anniversaire peut être évoqué en cours à ce moment-là ou plus tard dans l'année scolaire lors de l'étude de la Seconde Guerre mondiale en fonction des programmes.

	Date de l'événement qui est commémoré
	Date de la décision de commémorer l'événement

1789	1880	1914 1918	1920	1939 1945	1950	1954 1962	1970	1980	1990	2000	2013
------	------	--------------	------	--------------	------	--------------	------	------	------	------	------

25 septembre

Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

● Texte de référence

Décret du 31 mars 2003

■ Origine et contexte

Cette journée nationale a été instituée en reconnaissance des sacrifices consentis par les harkis et les autres membres des forces supplétives du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie. En 2014, un plan d'actions en faveur des harkis a été annoncé ; son objectif est d'accorder une pleine reconnaissance et une meilleure réparation aux anciens supplétifs de l'armée française et à leurs familles.

→ Organisation

Les établissements scolaires peuvent participer aux cérémonies organisées à cette occasion. A Lyon, la cérémonie est organisée devant le monument aux morts d'Oran installé à la Duchère sur la place Bachaga Boualem. Ils peuvent aussi aborder l'histoire des harkis par des témoignages, des films ou l'exposition « Parcours de harkis et de leurs familles » qui peut être empruntée auprès des services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

11 novembre

Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice, et hommage à tous les morts pour la France

● Texte de référence

Loi du 26 octobre 1922 et loi n° 2012-273 du 28 février 2012

■ Origine et contexte

Le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice met un terme aux combats de la Première Guerre mondiale qui ont fait en France 1 500 000 victimes et des destructions innombrables. L'armistice suscite un immense soulagement et une grande joie dans chaque commune. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat inconnu est inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations. La loi du 24 octobre 1922 institue la « journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix ». La loi du 28 février 2012 élargit l'hommage à l'ensemble des Morts pour la France pendant et depuis la Grande Guerre jusqu'aux opérations extérieures actuelles (Opex).



Tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Source Wikimedia Commons (domaine public)

→ Organisation

Jour d'hommage et de recueillement, cette commémoration donne lieu à des cérémonies devant les monuments aux morts de chaque commune de France. Les établissements scolaires sont invités à participer à ces cérémonies ; ils peuvent marquer leur participation par la lecture de textes d'élèves. Dans les classes, les enseignants peuvent évoquer la mémoire des soldats morts pour la France dans l'ensemble des conflits du XX^e et les opérations extérieures actuelles.



5 décembre

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

● Texte de référence

Décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003

■ Origine et contexte

Cette journée a été instaurée pour honorer la mémoire des 23 000 soldats ou harkis « morts pour la France » sur les différents théâtres d'opérations d'Afrique du Nord où 1 343 000 appelés ou rappelés, 405 000 militaires de carrière ou engagés, et près de 200 000 supplétifs ont servi. Un mémorial, inauguré en 2002, a été installé quai Branly à Paris, à la mémoire des soldats français et des supplétifs algériens, des harkis tués en Afrique du Nord de 1952 à 1962.

→ Organisation

Cette commémoration donne lieu à des cérémonies officielles organisées dans les différentes communes; la cérémonie commémorative pour le Rhône a lieu au mémorial AFN 1952-1964, situé dans le parc de Parilly à Bron. Outre la participation aux cérémonies, les établissements scolaires peuvent sensibiliser les élèves à l'histoire de la décolonisation de l'Afrique du Nord dans le cadre des programmes d'histoire et en s'appuyant sur des témoignages, des films, des expositions, etc.

9 décembre

Journée nationale de la laïcité, jour anniversaire de la loi dite de « séparation des Églises et de l'État » du 9 décembre 1905

● Texte de référence

Depuis 2011, le 9 décembre a été proclamé journée nationale de la laïcité. La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République lancée en 2015 a renforcé la célébration de cette journée. Circulaire n° 2015-182 du 28 octobre 2015 (BOEN n° 41 du 5 novembre 2015)

■ Origine et contexte

Chaque 9 décembre, la communauté éducative est invitée à prendre toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion et l'action collective sur le sens et le bénéfice du principe de laïcité pour la liberté de chacun et la cohésion de tous. Cette journée fournit l'occasion d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de notre École et de notre République, et des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont étroitement liées et que l'école a pour mission de transmettre et faire partager aux élèves.

→ Organisation

Dans les établissements scolaires, des débats, des conférences ou toute autre action pédagogique sont mis en œuvre. L'objectif est de mettre en valeur le sens et le bénéfice du principe de laïcité, dans la République et dans son École, pour la liberté de chacun et la cohésion de tous. La Charte de la laïcité à l'École, publiée en 2013, constitue un support privilégié.



27 janvier

Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité

● Texte de référence

Circulaire n°2006-216 du 27 décembre 2006 parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°1 du 4 janvier 2007. Circulaire renouvelée chaque année.

■ Origine et contexte

Le 18 octobre 2002, les ministres européens de l'éducation réunis à Strasbourg ont adopté à l'unanimité la déclaration instituant la journée de la mémoire des génocides dans les établissements scolaires des États membres. La France et l'Allemagne ont choisi la date du 27 janvier, anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz (27 janvier 1945), pour instituer cette journée du souvenir.

→ Organisation

Le 27 janvier, les enseignants sont invités à engager une réflexion sur le génocide des Juifs et des Tziganes durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) ainsi que sur les autres génocides reconnus, le génocide arménien (1915-1916) et le génocide tutsi (1994). Diverses activités peuvent être mises en œuvre dans les établissements scolaires : ateliers pédagogiques, rencontres avec des témoins, débats autour d'un film, d'une exposition ou d'une représentation artistique, visites d'un musée ou d'un lieu de mémoire.

A Lyon, une cérémonie est organisée au Mémorial de Montluc chaque 27 janvier.



Cérémonie du 27 janvier 2016 au Mémorial de la Prison Montluc.

Source Antoine GRANDE ONACVG tous droits réservés

19 mars

Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

● Texte de référence

Loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012

■ Origine et contexte

La date du 19 mars fait référence au premier jour du cessez-le feu en Algérie décidé lors des accords d'Evian signés le 18 mars 1962. Cette commémoration inclut le souvenir des victimes des combats en Tunisie et au Maroc. Alors que la journée du 5 décembre honore la mémoire des morts pour la France, cette journée associe les victimes civiles à l'hommage rendu aux victimes militaires des combats en Afrique du Nord.

→ Organisation

La participation à cette journée de commémoration pourra prendre des formes diverses : participation aux cérémonies locales, accueil de témoins dans l'établissement, visite de musées ou d'expositions, projection de films, etc. La cérémonie départementale a lieu au mémorial pour les Anciens Combattants du Rhône morts en Afrique du Nord (1952-1964) de Parilly à Bron.



Monument en l'honneur des combattants du Rhône morts en Afrique du Nord du parc de Parilly (Bron).

Source Capitaine Héloïse HABLLOT Service de Communication du Gouverneur militaire de Lyon tous droits réservés



Dernier dimanche d'avril

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

● Texte de référence

Loi n°54-415 du 14 avril 1954

■ Origine et contexte

La Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice. Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur pour que de tels faits ne se reproduisent plus. La date du dernier dimanche d'avril a été retenue en raison de sa proximité avec la date anniversaire de la libération de la plupart des camps en 1945 et parce qu'elle ne se confondait avec aucune autre célébration nationale ou religieuse existante.

→ Organisation

Cette journée permet de sensibiliser le public scolaire au monde de l'internement et de la déportation. Des actions éducatives peuvent être entreprises afin d'informer et d'inciter les élèves à s'interroger, en lien avec les fondations et les associations de mémoire. Les élèves sont également invités à participer aux cérémonies officielles.

8 mai

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

● Texte de référence

Loi n°53-225 du 20 mars 1953 et loi n° 81-893 du 2 octobre 1981

■ Origine et contexte

Le 8 mai, la France commémore l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Signée en deux temps, le 7 mai à Reims et le 8 mai à Berlin, la capitulation de l'armée du Reich a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent européen. Célébré dès 1946, le 8 mai devient jour férié en France en 1953. Supprimée en 1975, cette journée de commémoration est rétablie en 1981.

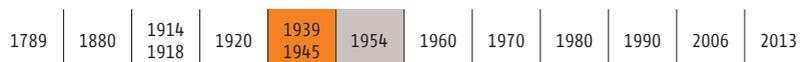
→ Organisation

La journée du 8 mai est l'occasion de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont lutté contre la barbarie nazie. La participation des élèves aux cérémonies commémoratives est vivement recommandée. En amont, les élèves seront sensibilisés à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et à la signification du 8 mai 1945 hier comme aujourd'hui.



Le monument de l'Île au Cygne au Parc de la Tête d'or où se tiennent les commémorations du 8 mai chaque année.

Source Capitaine Héloïse HABLLOT
Service de Communication du Gouverneur
militaire de Lyon, tous droits réservés



9 mai

Journée de l'Europe

● Texte de référence

En juin 1985, au Conseil européen de Milan, les États membres se sont mis d'accord sur cette date symbolique pour instituer la Journée de l'Europe.

■ Origine et contexte

Le 9 mai 1950, sur proposition de Jean Monnet, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, fait une déclaration historique qui appelle à la mise en commun sous une autorité internationale des productions française et allemande de charbon et d'acier. Cette « déclaration Schuman », qui a conduit à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), puis de la Communauté économique européenne (CEE), est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne (UE).

→ Organisation

Cette journée est l'occasion de manifestations qui rapprochent l'Europe de ses citoyens, et les peuples entre eux. Tous les établissements scolaires européens sont invités à fêter la Journée de l'Europe. Les équipes éducatives peuvent ainsi mettre en œuvre des actions autour du thème annuel ou fêter les pays partenaires pour les établissements engagés dans un programme de coopération international.



La commission européenne à Bruxelles

Source Xavier Häpe Wikimedia Commons (usage non commercial autorisé)

10 mai

Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

● Texte de référence

Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001

■ Origine et contexte

Aboli par un décret de la Convention en 1794, rétabli par Napoléon Bonaparte en 1802, l'esclavage est à nouveau aboli dans les colonies françaises par le décret du 27 avril 1848 adopté sous l'impulsion de Victor Schœlcher. La date du 10 mai a été choisie pour cette commémoration en référence au 10 mai 2001, jour de l'adoption en dernière lecture par le Sénat de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Cette commémoration a lieu à différentes dates dans les collectivités d'Outre-mer.

→ Organisation

Chaque année, une note de service publiée au bulletin officiel de l'Éducation nationale invite la communauté éducative à organiser des moments particuliers de réflexion et d'échange à l'occasion de cette commémoration. Ces journées sont également l'occasion d'élargir la réflexion à des problématiques plus larges comme la traite des êtres humains, le travail forcé en général et celui des enfants en particulier.



Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes.

Source Groupe Flickr (Creative Commons usage non commercial autorisé)



2^e dimanche de mai

Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme

● Texte de référence

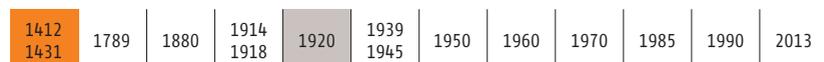
Loi du 10 juillet 1920

■ Origine et contexte

La loi faisant de la fête de Jeanne d'Arc (1412-1431) une commémoration nationale a été votée dans la foulée de la victoire de 1918, du souvenir de l'Union sacrée constituée au début de la guerre de 1914-1918 et quelques semaines après la canonisation de Jeanne d'Arc par le pape Benoît XV. Cette fête a été rapidement accaparée par les milieux nationalistes de l'entre-deux-guerres, puis du régime de Vichy jusqu'à nos jours. Aussi sa célébration officielle se limite à quelques cérémonies en quelques lieux précis, à Paris place des Pyramides, à Orléans et Rouen.

→ Organisation

La célébration officielle de la fête de Jeanne d'Arc se limite généralement au pavoiement de certains édifices publics.



27 mai

Journée nationale de la Résistance

● Texte de référence

Loi n°2013-642 du 19 juillet 2013

■ Origine et contexte

La date du 27 mai fait référence à la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR) le 27 mai 1943. Sous la présidence de Jean Moulin, Délégué du général de Gaulle, le CNR réunit les représentants des huit grands mouvements de Résistance, des deux grands syndicats d'avant-guerre ainsi que les représentants des six principaux partis politiques de la Troisième République. Le CNR publie le 15 mars 1944 un programme qui jette les bases d'une République nouvelle, profondément démocratisée, s'appuyant sur un «ordre social plus juste».

→ Organisation

La Journée nationale de la Résistance est l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du CNR, comme : le courage, la défense de la République, le souci constant de la justice, de la solidarité, de la tolérance et du respect d'autrui. Des manifestations ou des activités éducatives spécifiques sont organisées en lien avec les programmes d'enseignement et prennent différentes formes : rencontres avec des témoins, conférences, débats autour d'un film, exposition ou représentation théâtrale, etc.



8 juin

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine

● Texte de référence

Décret n° 2005-547 du 26 mai 2005

■ Origine et contexte

Le 8 juin 1980, le corps d'un soldat inconnu mort en Indochine est inhumé dans la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, haut lieu de mémoire de la Première Guerre mondiale, dans le Pas-de-Calais. C'est cette date du 8 juin qui est retenue pour la journée nationale d'hommage aux soldats morts pour la France en Indochine instaurée par le décret du 26 mai 2005. Lors de la première cérémonie nationale, le 8 juin 2005, un hommage a été rendu à un soldat inconnu dont le corps a été découvert en 2004 sur le site de Diên Biên Phu. Sa dépouille fut ensuite inhumée dans la nécropole du mémorial des guerres en Indochine à Fréjus (Var).

→ Organisation

Cette journée donne lieu à des cérémonies sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des programmes d'enseignement, les enseignants attireront l'attention des élèves sur cette journée d'hommage lorsqu'ils étudient la guerre d'Indochine. À Lyon, une cérémonie est organisée dans le Jardin du Combattant d'Indochine, situé boulevard Ambroise Paré dans le 8^e arrondissement.



Mémorial des Guerres en Indochine (Fréjus, Var)
Source ONACVG tous droits réservés

18 juin

Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi

● Texte de référence

Décret n°2006-313 du 10 mars 2006

■ Origine et contexte

Le 18 juin 1940, sur les ondes de la BBC, le Général de Gaulle appelle les Français à refuser la défaite et à poursuivre le combat avec lui en Grande-Bretagne, au sein des Forces Françaises Libres. Entouré de volontaires qui l'ont rejoint dans son exil, il jette les bases d'une alternative au régime de Vichy et à sa politique de collaboration avec l'Allemagne nazie : la Résistance, la France Libre.

→ Organisation

Chaque année, une cérémonie est organisée au Mont Valérien près de Paris, Mémorial de la France Combattante, en présence du Président de la République. À Lyon, la cérémonie a lieu place Charles de Gaulle sur le parvis de l'Auditorium où une stèle porte le texte de l'appel du 18 juin qui est généralement lu par un lycéen ou collégien.



Texte de l'appel du 18 juin sous l'Arc de Triomphe à Paris.
Source Pepius Flickr (Creative Commons usage non commercial autorisé)



14 juillet

Fête nationale

● Texte de référence

Loi du 6 juillet 1880

■ Origine et contexte

Après avoir installé le régime républicain, les députés de la III^e République souhaitent offrir à la Nation une fête collective fédératrice. Le 14 juillet finit par s'imposer par la double référence à laquelle il se rattache : la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, «la vraie date révolutionnaire, celle qui fait tressaillir la France!» selon les mots de Gambetta et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, qui symbolise la Nation rassemblée et rassure une partie de l'opinion.

→ Organisation

Le jour de la fête est déclaré férié afin que cette journée soit partagée par l'ensemble du territoire. Depuis sa création, cette journée s'organise autour de deux éléments principaux : le défilé militaire et des festivités populaires.



Fête de la Fédération
le 14 juillet 1790.
Source Wikimedia Commons
(domaine public)

1789 1790	1880	1914 1918	1920	1939 1945	1950	1960	1970	1980	1990	2006	2013
--------------	------	--------------	------	--------------	------	------	------	------	------	------	------

16 juillet

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France

● Texte de référence

Décret n° 93-150 du 3 février 1993 modifié par la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000.

Cette commémoration a lieu le 16 juillet si c'est un dimanche, sinon le dimanche qui suit.

■ Origine et contexte

Cette journée correspond à la date anniversaire de la « rafle du Vél' d'Hiv », en référence aux rafles des 16 et 17 juillet 1942, au cours desquelles près de 13 000 Juifs – hommes, femmes et enfants – furent arrêtés dans Paris et sa banlieue par des gendarmes et policiers français ; plus de 8 000 d'entre eux furent regroupés au Vélodrome d'Hiver avant d'être déportés.

→ Organisation

La cérémonie s'organise, sous l'autorité du préfet, autour des plaques apposées dans les villes chefs-lieux de départements. À Paris, la cérémonie officielle a lieu près du Vélodrome d'Hiver, devant le monument inauguré le 17 juillet 1994. À Lyon, elle se déroule dans la cour du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. Les enseignants sensibiliseront leurs élèves en cours d'année à cette commémoration qui a lieu pendant les vacances d'été.



Plaque commémorant la déportation des juifs du camp de Vénissieux et rappelant l'action de Justes ayant sauvé de nombreux enfants à cette occasion.

Source Aurélie DESSERT ONACVG tous droits réservés

1789 1790	1880	1914 1918	1920	1939 1945	1950	1960	1970	1980	1993	2000	2013
--------------	------	--------------	------	--------------	------	------	------	------	------	------	------

Approche pédagogique des commémorations

1. Les textes officiels

le *Bulletin Officiel*: circulaires et notes de service de référence

- Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'Humanité – 27 janvier 2016
Note de service n° 2016-003 du 19 janvier 2016 parue au Bulletin officiel du 21 janvier 2016
- Commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale
Note de service n° 2015-150 du 2 septembre 2015 parue au Bulletin officiel n° 33 du 10 septembre 2014
- Soixante-dixième anniversaire de la Résistance, de la Libération de la France et de la victoire sur la barbarie nazie (2013-2015) parue au Bulletin officiel n° 33 du 12 septembre 2013
- Journée nationale de la Résistance – 27 mai
Note de service n° 2014-061 du 29 avril 2014 parue au Bulletin officiel n° 19 du 8 mai 2014
- Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
Note de service n° 2014-046 du 28 mars 2014 parue au Bulletin officiel n° 16 du 17 avril 2014
- Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation – 24 avril 2016
Note de service n° 2014-117 du 9 septembre 2014 : Actions éducatives – programme prévisionnel 2014- 2015 parue au Bulletin officiel n°33 du 11 septembre 2014
- Journée nationale de la laïcité à l'école – 9 décembre 2015
Circulaire n° 2015-182 du 28-10-2015 – Bulletin officiel n° 41 du 5 novembre 2015

2. Le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture

BO n° 17 du 23 avril 2015

Le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture couvre la période de la scolarité obligatoire et vise le succès d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations, et permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.

La participation des élèves aux commémorations renvoie essentiellement au **domaine 3** du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : « **La formation de la personne et du citoyen** ». La transmission par l'école des valeurs fondamentales et des principes inscrits dans la Constitution y est mise en avant.

Ces valeurs et principes garantissent la liberté de tous : laïcité, liberté de conscience et d'expression, tolérance, égalité, refus des discriminations.

Ils font appel à des connaissances et des compétences favorisant le déploiement du civisme et l'implication de l'élève.

Ce dernier sera ainsi amené à exprimer sa sensibilité et ses opinions dans le respect des autres, à exprimer ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis, à respecter les opinions et la liberté d'autrui, à faire preuve d'empathie et de bienveillance.

En termes de connaissances, sont citées les grandes déclarations des droits de l'homme, notamment la déclaration universelle de 1948.

L'élève est appelé également à faire preuve de réflexion et de discernement en étant attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes, il met en application les grands principes républicains.

Les objectifs liés au **domaine 1 « Des langages pour penser et communiquer »** sont également convoqués tels que « adapter son niveau de langue et son discours à la situation, écouter et prendre en compte ses interlocuteurs, recourir à la lecture et à d'autres formes de langages dans des situations variées ».

Le **domaine 2**, « **Les méthodes et outils pour apprendre** » met en avant l'objectif « Coopération et réalisation de projets », qui favorise le travail en équipe et le partage des tâches, mais également l'objectif « Médias, démarches de recherche et traitement de l'information » qui vise l'éducation aux médias.

Enfin, le **domaine 5** « **Les représentations du monde et l'activité humaine** » est consacré à la compréhension du monde et au développement d'une conscience du temps historique.

Il doit permettre à l'élève de comprendre que les lectures du passé éclairent le présent et permettent de l'interpréter et également de mobiliser des connaissances : les principales périodes de l'histoire de l'humanité, les grandes ruptures, les éléments-clés de l'histoire des idées, des faits religieux et des convictions, les idéaux et principes républicains et démocratiques et leur histoire, mais également les expressions artistiques, les œuvres, les sensibilités esthétiques et les pratiques culturelles de différentes sociétés.

3. Les programmes des cycles 3 et 4

Les programmes d'histoire de cycle 3

B0 n° 11 du 26 novembre 2015

Les périodes relatives aux commémorations concernent essentiellement le programme d'histoire des classes de CM1 et CM2.

En 6^e les thématiques proposent une étude croisée de faits religieux, replacés dans leurs contextes culturels et géopolitiques dans l'objectif de distinguer histoire et fiction, de confronter faits historiques et croyances.

Toutefois, certaines des compétences visées pour les trois niveaux du cycle peuvent être travaillées et participent ainsi à la cohérence du cycle 3.

Se repérer dans le temps

- Situer chronologiquement les grandes périodes historiques.
- Ordonner des faits les uns par rapport aux autres et les situer dans une époque ou une période donnée.
- Manipuler et réinvestir le repère historique dans différents contextes.
- Utiliser des documents donnant à voir une représentation du temps (dont les frises chronologiques) à différentes échelles, et le lexique relatif au découpage du temps et suscitant la mise en perspective des faits.
- Mémoriser les repères historiques liés au programme et savoir les mobiliser dans différents contextes.

Se repérer dans l'espace

- Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique.
- Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.
- Mémoriser les repères géographiques liés au programme et savoir les mobiliser dans différents contextes.

Mais également :

Raisonnement, justification d'une démarche et des choix effectués

- Poser des questions, se poser des questions, formuler des hypothèses, vérifier, justifier

S'informer dans le monde du numérique

- Trouver, sélectionner et exploiter des informations dans une source numérique

Comprendre un document

- Comprendre le sens général d'un document
- Identifier le document et savoir pourquoi il doit être identifié
- Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question
- Savoir que le document exprime un point de vue, identifier et questionner le sens implicite d'un document

Pratiquer différents langages en histoire et en géographie

- Écrire pour structurer sa pensée et son savoir, pour argumenter et écrire pour communiquer et échanger.
- Reconnaître un récit historique.
- S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.
- S'appropriier et utiliser un lexique historique et géographique approprié
- Réaliser ou compléter des productions graphiques.
- Utiliser des cartes analogiques et numériques à différentes échelles, des photographies de paysages ou de lieux.

Coopérer et mutualiser

- Organiser son travail dans le cadre d'un groupe pour élaborer une tâche commune et/ou une production collective et mettre à la disposition des autres ses compétences et ses connaissances
- Travailler en commun pour faciliter les apprentissages individuels.
- Apprendre à utiliser les outils numériques qui peuvent conduire à des réalisations collectives

Classe de CM1

Thème 3 Le temps de la Révolution et de l'Empire

De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation.

Napoléon Bonaparte, du général à l'Empereur, de la Révolution à l'Empire

La Révolution française marque une rupture fondamentale dans l'ordre monarchique établi et on présente bien Louis XVI comme le dernier roi de l'Ancien Régime. On apportera aux élèves quelques grandes explications des origines économiques, sociales, intellectuelles et politiques de la Révolution. Cette première approche de la période révolutionnaire doit permettre aux élèves de comprendre quelques éléments essentiels du changement et d'en repérer quelques étapes clés (année 1789, abolition de la royauté, proclamation de la première République et exécution du roi). Napoléon Bonaparte, général dans les armées républicaines, prend le pouvoir par la force et est proclamé empereur des Français en 1804, mais il conserve certains des acquis révolutionnaires.

Classe de CM2	
<p>Thème 1 Le temps de la République</p> <p>1892 : la République fête ses cent ans</p> <p>Des républiques, une démocratie : des libertés, des droits et des devoirs</p>	<p>L'étude du centenaire de la République célébré en 1892 est mise en perspective pour montrer que les Français ont vécu différentes expériences politiques depuis la Révolution y compris celles ayant suscité conflits et violences (1830, 1848, 1870). Les cérémonies mettent en scène les symboles républicains. On montre aux élèves que pendant cette période s'enclenche également un nouveau processus de colonisation.</p> <p>À partir des années 1880, l'adhésion à la République se construit en partie par l'école gratuite, laïque et obligatoire. Les bâtiments et les programmes de l'école de la République facilitent l'entrée concrète dans le sujet d'étude.</p> <p>À partir de quelques exemples accessibles, on montre que les libertés (liberté d'expression, liberté de culte,...) et les droits (droit de vote, droits des femmes,...) en vigueur aujourd'hui, sous la V^e République, sont le fruit d'une conquête et d'une évolution de la démocratie et de la société et qu'ils sont toujours questionnés. On découvre des devoirs des citoyens.</p>
<p>Thème 3 La France, des guerres mondiales à l'Union européenne</p> <p>Deux guerres mondiales au vingtième siècle</p> <p>La construction européenne</p>	<p>À partir des traces de la grande Guerre et de la Seconde Guerre mondiale dans l'environnement des élèves (lieux de mémoire et du souvenir, paysages montrant les reconstructions, dates de commémorations), on présente l'ampleur des deux conflits en les situant dans leurs contextes européen et mondial.</p> <p>On évoque la Résistance, la France combattante et la collaboration.</p> <p>On aborde le génocide des Juifs ainsi que les persécutions à l'encontre d'autres populations.</p> <p>L'élève découvre que des pays européens autrefois en guerre les uns contre les autres sont aujourd'hui rassemblés au sein de l'Union européenne.</p>

Les programmes d'histoire du cycle 4 et du lycée

Cycle 4 : Classe de 3 ^e	
Descriptif	Notions
<p>Thème 1 l'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)</p> <p>Civils et militaires dans la Première Guerre Mondiale</p> <p>La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement.</p> <p>La France défaite et occupée, Régime de Vichy, collaboration, Résistance</p>	<p>En mobilisant les civils aussi bien que les militaires, la Grande Guerre met à l'épreuve la cohésion des sociétés et fragilise durablement des régimes en place. Combattants et civils subissent des violences extrêmes, dont témoigne particulièrement le génocide des Arméniens en 1915.</p> <p>Violence de masse et anéantissement caractérisent la Seconde Guerre mondiale, conflit aux dimensions planétaires. Les génocides des Juifs et des Tziganes ainsi que la persécution d'autres minorités sont étudiés.</p> <p>À l'échelle européenne comme à l'échelle française, les résistances s'opposent à l'occupation nazie et à la collaboration. Dans le contexte du choc de la défaite de 1940, la Résistance militaire et civile agit contre le régime de Vichy, négateur des valeurs républicaines.</p>
<p>Thème 2 1^{re} partie : Le monde depuis 1945</p> <p>Indépendances et construction de nouveaux États.</p>	<p>L'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle. On étudiera les modalités d'accès à l'indépendance à travers un exemple au choix.</p>

Lycée : classe de première – Thème 2 : La guerre au XX^e siècle	
Question	Mise en œuvre
Guerres mondiales et espoirs de paix	<p>La Première Guerre mondiale : l'expérience combattante dans une guerre totale</p> <p>La Seconde Guerre mondiale : guerre d'anéantissement et génocide des juifs et des Tziganes</p> <p>Les espoirs d'un ordre mondial au lendemain des conflits : la SDN et l'ONU</p>

Lycée : classe de terminale	
Thème 1 introduction – le rapport des sociétés à leur passé	
Question	Mise en œuvre
Les mémoires : lecture historique	<p>Une étude au choix parmi les deux suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France ; • L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie.

Les programmes d'enseignement moral et civique des cycles 3 et 4

B0 spécial n° 6 du 25 juin 2015

L'enseignement moral et civique porte sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les valeurs de la République acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels.

Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent dans une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.

L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Il met en œuvre quatre principes :

- penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie)
- comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline)
- reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés)
- construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

L'enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves. Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...). Il prend également appui sur les différentes instances qui permettent l'expression des élèves dans les écoles et les collèges. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement.

AXE 1 – La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
- Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances, capacités et attitudes		Objets d'enseignement	
Cycle 3	Cycle 4	Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe • Mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression • Respecter autrui et accepter les différences • Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude • Comprendre le sens des symboles de la République. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres. • Comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaître celle d'autrui. • Comprendre la diversité des sentiments d'appartenance civiques, sociaux, culturels, religieux. • Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme) • Respect des différences, tolérance • Respect de la diversité des croyances et des convictions • Valeurs et symboles de la République française et de l'Union Européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et reconnaissance de sentiments. • Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments moraux • Expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté. • Sentiment d'appartenance au destin commun de l'humanité. • Citoyenneté française et citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles.

AXE 2 – Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

Objectifs de formation

- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique
- Comprendre les principes et valeurs de la République française et des sociétés démocratiques

Connaissances, capacités et attitudes		Objets d'enseignement	
Cycle 3	Cycle 4	Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les appliquer • Respecter tous les autres • Reconnaître les principes et les valeurs de la République et de l'Union Européenne • Reconnaître les principes et les valeurs de la République et de l'Union Européenne • Reconnaître les traits constitutifs de la République française 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les grands principes de la justice (droit à un procès équitable, droit à la défense) et leur lien avec le règlement intérieur et la vie de l'établissement. • Identifier les grandes étapes du parcours d'une loi dans la République française. • Définir les principaux éléments des grandes déclarations des Droits de l'homme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits et les devoirs : de la personne, de l'enfant, de l'élève, du citoyen • Le vocabulaire de la règle et du droit • Les différents contextes d'obéissance aux règles • L'égalité des droits et la notion de discrimination • Les valeurs : la liberté, l'égalité, la laïcité • Le fondement de la loi et les grandes déclarations des lois 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de la justice : principes et fonctionnement • Le règlement de l'établissement et les textes qui organisent la vie éducative. • La loi et la démocratie représentative. Leur lien avec la Constitution et les traités internationaux. • Les différentes déclarations des Droits de l'homme. • Le statut juridique de l'enfant.

AXE 3 – Le jugement : penser par soi-même avec les autres

- Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux, en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général

Connaissances, capacités et attitudes		Objets d'enseignement	
Cycle 3	Cycle 4	Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre part à une discussion, un débat ou un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et apprendre à justifier un point de vue • Nuancer son point de vue en tenant compte du point de vue des autres • Comprendre que la laïcité accorde à chacun un droit égal à exercer librement son jugement et exige le respect de ce droit chez autrui. • Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination. • Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens). • Reconnaître les grandes caractéristiques d'un État démocratique. • Comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension 	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix, sa justification • Le débat argumenté • Initiation au débat démocratique • Les critères du jugement moral : le bien et le mal, le juste et l'injuste • Les préjugés et les stéréotypes (racisme, antisémitisme) • La laïcité • Le jugement critique : éducation aux médias, usage du numérique • Les valeurs personnelles et collectives • Valeurs et institutions : la devise de la République • Le sens républicain de la nation • Les libertés fondamentales • La laïcité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes dimensions de l'égalité. • Les différentes formes de discrimination (raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes). • Les principes de la laïcité • Les principes d'un État démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques (ex. : les institutions de la V^e République). • Les libertés fondamentales (libertés de conscience d'expression, d'association, de presse) et les droits fondamentaux de la personne. • Problèmes de la paix et de la guerre dans le monde et causes des conflits.

AXE 4 – L'engagement : Agir individuellement et collectivement

- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et l'établissement
- Prendre en charge des aspects de la vie collective

Connaissances, capacités et attitudes		Objets d'enseignement	
Cycle 3	Cycle 4	Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans la réalisation d'un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national) • Pouvoir expliquer ses choix et ses actes • Expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité • Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie. • Comprendre la relation entre l'engagement des citoyens dans la cité et l'engagement des élèves dans l'établissement. • Connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement moral (la confiance, la promesse, la loyauté, l'entraide, la solidarité) • La solidarité individuelle et collective • La fraternité dans la devise républicaine 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exercice de la citoyenneté dans une démocratie. • L'engagement politique, syndical, associatif, humanitaire : ses motivations, ses modalités, ses problèmes. • Le rôle de l'opinion dans le débat démocratique. • La journée défense et citoyenneté • Les citoyens et la Défense nationale, les menaces sur la liberté des peuples et la démocratie, les engagements européens et internationaux de la France.

Exemples de mise en œuvre de l'enseignement moral et civique dans les pratiques de classe, d'école aux cycles 3 et 4

La participation d'une classe à une commémoration est un temps fort du parcours citoyen de l'élève et s'intègre dans une démarche d'enseignement interdisciplinaire et transversal qui vise à encourager l'autonomie, l'esprit critique et la coopération.

AXE 1 – La sensibilité : soi et les autres	
Objectifs de formation	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments. • S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie. • Se sentir membre d'une collectivité. 	
Exemples de pratique de classe, d'école	
Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de langage : langage en situation, langage d'évocation. • Les langages de l'art : expression artistique et littéraire des sentiments et des émotions. <i>Expression des ressentis et des émotions à partir d'une œuvre d'art, d'un texte littéraire, d'un monument aux morts, d'une plaque mémorielle, d'un lieu de mémoire, d'un récit. Expression des ressentis à partir de la rencontre avec un témoin. Discussion à visée philosophique sur le thème de la tolérance (à partir d'un texte, d'un extrait de film, d'un événement, en lien avec le programme d'Histoire).</i> • La tolérance (en lien avec le programme d'histoire). • Étude dans les différents domaines disciplinaires de la diversité des cultures et des religions. • Les différentes interprétations de la Marseillaise (Éducation musicale) • Mobilisation et structuration du vocabulaire des sentiments et des émotions. • Les représentations des symboles de la République : <i>dans des œuvres (sculpture, peinture, architecture), dans l'espace urbain, sur le monument aux morts.</i> • Partager des tâches dans des situations de recherche. • Coopérer au sein de l'école. <i>Sensibilisation à l'humain dans une démarche d'investigation, par exemple une recherche sur un soldat ou une personne ayant existé. S'intéresser au lieu où l'on vit (quartier, école, bâtiments de proximité) et à son histoire à partir des noms de rue, des plaques commémoratives, des événements.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur les différentes formes de racismes et de discriminations : partir d'une délibération du Défenseur des droits, d'un récit fictionnel ou de la vie quotidienne, de jeux de rôles, d'une recherche documentaire.

AXE 2 – Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres	
Objectifs de formation	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances, capacités et attitudes. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique • Comprendre les principes et valeurs de la République française et des sociétés démocratiques 	
Exemples de pratique de classe, d'école	
Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • Débats démocratiques • Discussion à visée philosophique sur les valeurs et les normes : <i>à partir d'albums de littérature, d'extraits de films, en lien avec l'enseignement de l'Histoire</i> • Exercices de hiérarchisation et de clarification des valeurs (<i>Ressources enseignement moral et civique EDUSCOL</i>) • Réflexion et débats sur les articles 1,4,6,9 et 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 	<ul style="list-style-type: none"> • Du duel au procès, à partir d'exemples historiques ou littéraires. L'étude du procès de Nuremberg, du procès Klaus Barbie etc. pourraient être des sujets d'étude. • L'usage d'Internet dans la vie sociale et politique • Sensibilisation aux risques d'emprise mentale. • Évolution de la perception de la place de l'enfant dans l'histoire • Participation à des audiences au tribunal.

AXE 3 – Le jugement : penser par soi-même avec les autres

- Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux, en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général

Exemples de pratique de classe, d'école

Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • Exercice du jugement critique à partir de faits issus de la vie de la classe, de l'école et hors l'école en vue de lutter contre les préjugés (racisme, sexisme, homophobie) • Approche de la notion de « stéréotype » à partir de situations de la vie de la classe ou situations imaginaires tirées de récits, de contes ou d'albums de littérature jeunesse, de films... • Organisation de débats réglés sur ces situations • Éducation aux médias, dont la participation à la Semaine de la presse et des médias (CLEMI) <i>Travailler sur la notion de point de vue : en littérature, photo, cinéma</i> • Analyse des faits, confrontation des idées, à travers la démarche de résolution de problèmes et la démarche d'investigation • Entraînement à l'argumentation et au débat argumenté • Exercices de clarification des valeurs du point de vue de l'intérêt général et du sien propre • Réflexion sur l'intérêt général et l'intérêt particulier à partir de récits mettant en scène des héros de la littérature, de l'histoire ou de la mythologie Place et rôle de certaines personnalités, hommes ou femmes, dans l'histoire (à partir d'un travail d'investigation sur une personne ayant existé et dont le nom est cité sur une plaque mémorielle ou une plaque de rue) • Travail sur une version adaptée de la Charte de la laïcité 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur la Charte de la laïcité • Exercice du débat contradictoire • Égalité et non-discrimination, un lien pourrait être fait avec l'extermination dans les camps nazis des juifs, homosexuels, malades mentaux, communistes • La paix et la guerre dans le monde.

AXE 4 – L'engagement : Agir individuellement et collectivement

- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et l'établissement
- Prendre en charge des aspects de la vie collective

Exemples de pratique de classe, d'école

Cycle 3	Cycle 4
<ul style="list-style-type: none"> • Débat argumenté sur le rôle de la confiance et du respect de ses engagements dans la vie sociale • L'engagement : sensibiliser les élèves à quelques grandes figures féminines et masculines de l'engagement (scientifique, politique, humanitaire) <i>Personnalités locales dont la mémoire est citée</i> • Étude du préambule de la constitution de 1946 • Travail sur le rôle des associations : <i>rencontrer des membres d'association en lien avec le travail de Mémoire</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des citoyens dans la Défense nationale. • Étude d'une action militaire dans le cadre de l'ONU.

4. Le Parcours citoyen :

Circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016

Le parcours citoyen est une des onze mesures prises pour la Grande Mobilisation de l'École pour les valeurs de la République annoncée le 22 janvier 2015. La circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016 précise les orientations éducatives et pédagogiques pour sa mise en œuvre.

Il concerne les élèves de l'école élémentaire à la Terminale. Il doit permettre aux élèves, par une pédagogie active, de comprendre les règles régissant les comportements individuels et collectifs, de reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions et des modes de vie, de construire du lien social.

Objectifs du parcours citoyen

- Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école.
- Amener l'élève à comprendre la notion de citoyenneté et lui donner envie de l'exercer pleinement
- Amener l'élève à participer à la vie sociale de la classe, de l'école ou de l'établissement en développant son sens de l'initiative et de l'Engagement avec tous les partenaires de l'école.
- Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance à la République.

La Mesure 2 « Le rétablissement de l'autorité des maîtres passe également par la compréhension et la célébration des rites républicains et des symboles de la République (hymne national, drapeau, devise) ».

- Le parcours citoyen fera l'objet d'une réflexion au sein des équipes pédagogiques et sera partie intégrante du projet d'école.
- Les projets d'écoles et d'établissements détailleront les modalités de la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des «olympiades».

-
- Le parcours citoyen bénéficie des liens noués avec les intervenants, des membres de la réserve citoyenne et tous autres partenaires extérieurs.
 - La circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016 définit enfin le parcours citoyen comme étant au cœur de la relation entre l'école, l'établissement scolaire et les territoires. « Il est essentiel que l'institution scolaire joue de son implantation locale et tisse des liens au sein des territoires de proximité qui sont ceux de la vie quotidienne des élèves, de leurs parents, des partenaires de l'école, afin que l'émergence de la citoyenneté s'appuie sur des situations vécues, et non pas sur une seule connaissance abstraite des règles. ». « À cet effet, la mise en œuvre d'actions éducatives dans le cadre du parcours citoyen favorise la complémentarité des associations, en particulier la prise de conscience progressive des enjeux de protection, de sécurité, de défense civile et militaire, en complément de l'approche de l'enseignement moral et civique sur cette question, par le contact avec des représentants des corps de la sécurité civile, de la police, de l'armée, d'associations œuvrant dans le champ de la citoyenneté et pour la paix dans le monde »
 - Une Journée de la laïcité sera célébrée dans toutes les écoles et tous les établissements le 9 décembre.
Charte de la Laïcité BO n° 33 du 12 septembre 2013.

La Mesure 3 «Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale: le parcours citoyen», précise que :

- Le parcours se construit autour du nouvel enseignement moral et civique, entré en vigueur en septembre 2015 dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale, et dans toutes les voies du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel.
- L'enseignement moral et civique doit permettre aux élèves par une pédagogie active de reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions et des modes de vie (principe de coexistence des libertés), et de construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens). Il intègre de manière transversale les problématiques de lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre les préjugés et toute autre forme de discrimination.

- L'enseignement moral et civique favorise en particulier, outre la transmission et le partage des valeurs qui fondent la République, un travail de réflexion autour des faits historiques qui alimentent la mémoire collective.
- La participation et les initiatives des élèves seront développées
- La semaine contre le racisme et l'antisémitisme, fin mars, devient un temps fort de mobilisation de la communauté éducative et de l'ensemble de la société civile.

5. Comment préparer les élèves à une commémoration? Pistes pédagogiques

Objectifs

- Sensibiliser les élèves à la construction d'une mémoire collective
- Les rendre acteurs d'une cérémonie locale
- Mettre en action l'histoire apprise et l'histoire vécue
- Mettre en place un vocabulaire de base

De nombreux concours et dispositifs sont organisés par l'Éducation Nationale et l'ONACVG dans le but d'impliquer les élèves de CM1 à la Terminale au travail de Mémoire.

Compétences

- Se repérer dans le temps : construire des repères historiques
Lire et utiliser une frise chronologique
Mémoriser des repères historiques, les situer chronologiquement, ordonner les faits les uns par rapport aux autres
- Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués :
Entrer dans une démarche d'investigation à partir d'une personne, d'un lieu, d'un événement
- Comprendre un document :
Analyser des documents d'archives, des documents iconographiques, littéraires
- Pratiquer différents langages (Artistique, historique)
Analyser un élément mémoriel : plaque, stèle, monument aux morts
Analyser une œuvre : sculpture, peinture, architecture, musique, chant, littérature, poésie
Verbaliser ses ressentis, échanger des points de vue
Connaître le rôle et la fonction des hauts fonctionnaires et militaires
Connaître le répertoire musical approprié (chants, appels, céleustique (ordres par signaux sonores), musique de cérémonial, de divertissement, de prestige)
Reconnaître un récit historique
Produire un texte
Déclamer un texte (poème, texte écrit en classe, extrait littéraire)

-
- S'informer dans le monde du numérique :
Chercher des informations, les sélectionner et les exploiter
 - Coopérer et mutualiser
Travailler en commun à la préparation de la commémoration pour préparer la déclamation de textes ou les chants

Des notions à aborder

- Commémoration
- Mémoire
- Liberté / Égalité / Fraternité
- Discrimination
- Droits et Devoirs
- Laïcité
- Citoyenneté
- Patrie / Nation
- Réconciliation
- Paix

Mises en situation pédagogiques

Avant la Cérémonie :

1) Mobiliser les connaissances des élèves

- À quel évènement historique la date de la commémoration renvoie-t-elle ?
(Lien avec le travail mené en classe en histoire dans le cadre des programmes)
- S'agit-il d'un jour férié ? Si oui, que signifie ce terme ?
- Dans le cas d'une cérémonie à caractère national retransmise dans les médias, où a-t-elle lieu ? Qui y est présent ? Comment se déroule-t-elle ? (cf. extraits vidéos de l'INA sur la chaîne INA histoire) (archives de la presse nationale, régionale, locale)
- Rôle des formations musicales militaires (fanfares, orchestres de la garde républicaine, chœur de l'armée française, etc)
- Rôle des symboles

2) Se poser des questions

- *Pourquoi commémore-t-on ?*
Pour ne pas oublier, entretenir le souvenir
Pour honorer des hommes et des femmes, des faits historiques
Pour faire un acte citoyen et défendre des valeurs
- *Que commémore-t-on ?*
Des faits historiques, des décisions politiques
- *Qui commémore-t-on ?*
Des individus, des personnalités : militaires ou civils (héros et victimes)
- *Qui commémore ?*
Des groupes d'individus, des organismes, des institutions civiles ou militaires
- *Quelles formes une commémoration peut-elle prendre ?*
Pose d'une plaque commémorative
Construction de monuments, création de cimetières ou de sections militaires
Cérémonies annuelles autour d'un lieu existant

3) Mobiliser un vocabulaire de base :

- Vocabulaire des émotions lié à la sensibilité
- Vocabulaire lié aux valeurs abordées
- Vocabulaire de description
- Vocabulaire spécifique (Voir lexique)

4) Entrer dans une démarche d'investigation

- Observation et analyse du monument aux Morts de la commune
- Recherche documentaire sur la période historique concernée
- Travail d'enquête dans l'entourage en lien avec la période de la date commémorée
- Travail de recherche dans un service d'archives municipal ou départemental : documents liés à la période et à la cérémonie (cartes postales, photos, discours, journaux, etc), documents liés à des événements locaux, documents liés au parcours de soldats

- Travail d'enquête auprès de la commune :
Préparer une liste de questions à poser à un élu ou rédiger un courrier regroupant ces demandes (Qui organise la cérémonie ? Qui y est présent ? Comment se déroule-t-elle ? Que remarque-t-on ce jour-là sur le monument concerné ?) (Quelques symboles et éléments de protocole : sonnerie aux Morts, minute de silence, dépôt de gerbe, attribution de décorations)
- Rencontre avec des associations liées à la commémoration, associations musicales, des harmonies municipales qui interviennent lors des commémorations, des membres de la réserve citoyenne

Pendant la cérémonie :

5) S'investir le jour de la commémoration

- Adapter son attitude
- Participer au dépôt de la gerbe
- Lire une fiche d'identité rédigée sur l'une des personnes honorée sur le monument
- Lire un poème ou texte (choisi ou écrit)
- Chanter un ou plusieurs couplets de la Marseillaise ou autre chant (Chant des Partisans, chant des Marais)
- Porter un drapeau (si possible)

Après la cérémonie :

6) Des prolongements souhaitables

- Réaliser un reportage (photographique, écrit, audiovisuel) destiné à être diffusé dans la commune
- Garder des traces en classe : cahier, affiches...
- Participer à une action pédagogique mémorielle :
Concours des « Petits artistes de la Mémoire » (CM1- CM2)
Concours National de la Résistance et de la Déportation (Cycles 4 et 5)
Action Mémorielle TRACE (CM1-CM2)
Chemins de la Mémoire (CM1-CM2)
Concours « Bulles de Mémoire » (Cycles 4 et 5)
- Visiter un mémorial, un musée, une nécropole

- Prolonger le travail à partir de l'événement commémoré ou la période historique étudiée par l'étude d'œuvres dans les différents champs artistiques : cinéma, (peinture, sculpture), écoute musicale, littérature

6. Des ressources

Ressources institutionnelles

- Socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture BO n°17 du 23 avril 2015
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32094
- Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du Collège BO du 26/11/2015:
<http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>
- Onze mesures prises pour la Grande Mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République : <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>
- Commémoration du Centenaire de la première Guerre Mondiale BO n°33 du 10/09/2015
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=92176
- Mémoire et Histoire sur EDUSCOL
<http://eduscol.education.fr/pid23340/memoire-et-histoire.html>
- Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000707.pdf>
- Mission centenaire 14-18 : <http://centenaire.org/fr>
- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
<http://www.onac-vg.fr/>
- Le Souvenir français : <http://le-souvenir-francais.fr>

- Mémoire des hommes : Base des morts pour la France de la Première Guerre mondiale
www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_morts_pour_la_france_premiere_guerre/index.php
- Grand mémorial sur le site du Ministère de la Culture : Base de données pour effectuer des recherches : www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial
- Bibliothèque Nationale de France : www.bnf.fr
- Archives départementales du Rhône : <http://archives.rhone.fr/>
- Archives municipales de Lyon : www.archives-lyon.fr/archives/
- INA : www.ina.fr
- Souvenir Français : <http://le-souvenir-francais.fr>

Ressources pédagogiques

- Les monuments aux morts sur le site de l'université Lille 3
<http://monumentsmorts.univ-lille3.fr/>
- Le rôle des enseignants dans la transmission de la mémoire
Site du CRDP de Reims
www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_histoire/04roledesenseignants.htm#commemorations
- Un exemple d'action pédagogique : www.ecoledeslettres.fr/actualites/arts/de-la-vertu-pedagogique-des-commemorations-de-la-premiere-guerre-mondiale/
- Documents pour commémorer le 11 novembre
http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/11_nov/documents/repere_11nov.pdf
- En éducation musicale
<http://www.theatrum-belli.com/la-musique-militaire-francaise-un-patrimoine-oublie-rha/>
<http://www.deezer.com/album/7360384>
<http://www.immsfrance.fr/musiques/armeedeterre.htm>
Enseigner la Marseillaise à l'école primaire sur le site EDUSCOL
<http://eduscol.education.fr/cid55237/enseigner-la-marsellaise-a-l-ecole-primaire.html>
- Maîtrise de la langue : voyage avec les mots sur le site de CANOPE
Les mots de l'histoire : www.cndp.fr/voyage-avec-les-mots/accueil/

Lexique lié aux commémorations

Armistice : Convention conclue entre des belligérants pour mettre fin aux hostilités (ex : Armistice du 11 novembre 1918). Ne pas confondre avec **capitulation**.

Bleuet : Fleur symbole de la mémoire et de la solidarité de la France envers les anciens combattants et les victimes de guerre

Capitulation : Convention par laquelle une place forte, une armée se rend à l'ennemie. Ne pas confondre avec **armistice**

Cénotaphe : **Monument** commémoratif qui ne contient aucun corps ni restes humains.

Classe : Contingent de militaires nés la même année. « Faire ses classes » c'est recevoir l'instruction militaire pour une recrue.

C.N.R.D : (Concours National de la Résistance et de la Déportation) : Concours créé en 1961 pour promouvoir la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la Déportation auprès des jeunes. Ouvert aux élèves de troisième et des lycées, leurs participations sont réparties entre six catégories (allant de la candidature individuelle sous forme d'épreuve écrite à la réalisation d'un travail audiovisuel en groupe). L'**ONACVG** participe à l'organisation en remettant notamment un prix spécial « **ONACVG – Bleuet de France** ».

Devise : Parole exprimant brièvement une pensée, un sentiment, un mot d'ordre. La devise nationale suggère des valeurs, une ligne d'action ou un idéal. En France la devise nationale est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Drapeau : Pièce d'étoffe attachée à une hampe et portant les couleurs, les emblèmes d'une Nation.

Flamme : Elle brûle sur le tombeau du soldat inconnu. Elle représente la perpétuation du souvenir des soldats tombés lors des différents conflits. Chaque soir à 18h30 a lieu une cérémonie solennelle de ravivage (et ce depuis 1923, même sous l'occupation). Certains autres monuments peuvent avoir également une flamme que l'on ravive lors de cérémonies solennelles.

Gerbe : Bouquet ou couronne de fleurs que l'on dépose au pied du lieu qui incarne symboliquement ce qu'on commémore (un monument, une stèle etc.)

Harkis : Supplétifs de l'armée française durant la guerre d'Algérie. Le mot a un sens large et ne désigne pas que des combattants. Persécutés après les accords d'Evian, ils ont été en partis rapatriés en 1962 avec leurs familles. Une journée nationale d'hommage leur est consacrée le 25 septembre.

Hymne : Chant solennel en l'honneur de la Patrie, de la Nation. Il est joué ou chanté dans les cérémonies.

Mémorial : Un Mémorial est un lieu où l'on commémore des faits et des personnes pour assurer la postérité de leur souvenir. (Mémorial National de la Prison de Montluc)

Monument aux morts : Monument érigé pour commémorer les victimes d'un conflit ou d'un événement (Île du Souvenir du Parc de la Tête d'Or)

Nécropole : Ensemble de sépultures regroupées en un lieu (ex : Nécropole de la Doua, Tata Sénégalais).

Ossuaire : Tombeau recueillant des ossements humains (ex : Ossuaire de Douaumont).

ONACVG : Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre

PAM (Petits Artistes de la Mémoire) : Concours scolaire national géré par l'ONACVG invitant les classes de CM1 et de CM2 à s'approprier l'histoire des soldats et à transmettre la mémoire de la Grande Guerre à travers des productions artistiques.

Plaque commémorative : Les plaques commémoratives sont généralement placées là où s'est produit l'événement commémoré ou dans un autre endroit qui y fait référence. Elles servent de témoin et font des villes des **mémoriaux** en plein air (ex : Plaque Commémorative de la rue René Leynaud).

Porte-drapeau : Assure bénévolement la présence du drapeau associatif. Leur venue est un hommage aux combattants et victimes de guerres notamment lors de leurs obsèques.

Soldat Inconnu : Corps d'un soldat non identifié installé sous l'Arc de Triomphe, il représente tous les soldats tombés lors du premier conflit mondial.

Souvenir Français : Association ayant pour vocation de maintenir la mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour la France, ou l'ont bien servie, qu'ils soient Français ou étrangers.

Stèle : Monolithe dédié à une ou des personnes, ou à un événement passé.

Le Bleuet de France

L'Œuvre Nationale du Bleuet de France est une organisation caritative issue de la Première Guerre mondiale et dont l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) assure la gestion. Le Bleuet a été initialement pensé pour venir en aide aux mutilés de guerre. Les pensionnaires des Invalides confectionnaient des fleurs de Bleuet avec du tissu et du papier journal afin de reprendre goût au travail et gagner un petit pécule. Les initiatives de l'œuvre se sont peu à peu développées : aides aux anciens combattants les plus démunis, aux pupilles victimes du terrorisme, participation aux aménagements nécessaires pour les ressortissants à mobilité réduite et activités mémorielles.

Deux grandes collectes nationales sont organisées chaque année les 11 Novembre et 8 Mai grâce à un réseau de plus de 20 000 bénévoles. Régulièrement des classes s'associent à l'œuvre du Bleuet pour récolter des fonds auprès de leurs familles et de leurs amis.

Plus d'information sur le site officiel : <http://www.bleuetdefrance.fr>



Couronné par l'Académie française
et l'Académie des sciences morales et politiques



ASSOCIATION NATIONALE

Née en 1872 en Alsace et en Lorraine occupées
Fondée en 1887 par Xavier NIESSEN à Neuilly-sur-Seine

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906



SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ D'HONNEUR

MESDAMES ET MESSIEURS

le Premier Ministre	le Ministre de la Défense
le Président du Sénat	le Ministre de l'Éducation Nationale
le Président de l'Assemblée Nationale	le Président du Conseil Économique et Social
le Ministre des Affaires Étrangères	le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur
le Ministre de l'Intérieur	le Chancelier de l'Ordre de la Libération

Siège social : **20, rue Eugène Flachet 75017 PARIS**

Téléphone : **01 48 74 53 99**

Site internet : <http://le-souvenir-francais.fr>

Pour la Métropole de Lyon et le Département du Rhône :

dg69-souvenirfrancais@orange.fr

Table des matières

Préfaces	3
Qu'est-ce qu'une cérémonie commémorative?	11
Le calendrier commémoratif	25
Approche pédagogique des commémorations	47
Lexique	75

